

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2015–2016

18 MAI 2016

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 18 MAI 2016 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Congés et absences	4
2	Questions écrites (Article 80 du règlement)	4
3	Cour constitutionnelle	4
4	Dépôt d'un rapport d'activités	4
5	Dépôt de projets de décret	4
6	Dépôt et envoi en commission d'une proposition de résolution	4
7	Modification et approbation de l'ordre du jour	4
8	Questions d'actualité (Article 82 du règlement)	5
8.1	Question de Mme Olga Zrihen à Mme Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Le soutien au Centre Keramis».....	5
8.2	Question de M. François Desquesnes à Mme Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Le subsidiaire complémentaire octroyé au Keramis».....	5
8.3	Question de M. Arens à M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «plan contre les inégalités dans le supérieur»	6
8.4	Question de M. Olivier Maroy à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Propositions de la FEF concernant les stages»	6
8.5	Question de Mme Magali Dock à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Mise en place temporaire d'un concours pour les étudiants en médecine vétérinaire»	7
8.6	Question de M. André-Pierre Puget à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la COCOF, intitulée «Mesures de sécurité prises dans les IPPJ pour les fugueurs».....	8
8.7	Question de M. André du Bus de Warnaffe à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la COCOF, intitulée «Ligne verte 'radicalisme'».....	9
8.8	Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la COCOF, intitulée «Ligne 'radicalisme'»	9
9	Mot d'accueil à une délégation du Sénat du Royaume du Cambodge	10
10	Questions d'actualité (Article 82 du règlement)	10
10.1	Question de M. Christos Doulkeridis à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la COCOF, intitulée «Promotion de Bruxelles et mise en valeur de la culture wallonne»	11
10.2	Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Conséquences de la réduction de la TVA à 6 % sur les bâtiments scolaires».....	11
10.3	Question de Mme Laetitia Brogniez à Mme Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «La plateforme interactive «Bienvenue dans ma tribu»»	12

11	Prise en considération	13
12	Proposition de résolution relative à la mise en œuvre optimale de la comptabilité publique dans l'ensemble des organismes publics et des services du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles(doc. 267 (2015-2016) n° 1)	13
12.1	Discussion	13
13	Proposition de résolution relative à la mise en œuvre optimale de la comptabilité publique dans l'ensemble des organismes publics et des services du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (doc. 267 (2015-2016) nos 1 et 2).	16
13.1	Vote nominatif sur l'ensemble	16
14	Projets de motion déposés respectivement par Mme Trachte et par Mmes Zrihen, Vandorpe et M. Denis, en conclusion de l'interpellation de Mme Trachte à la Ministre Schyns, sur «quel financement du Pacte d'excellence et notamment des bureaux de conseil consultés?», en commission de l'Éducation le mardi 17 mai 2016	17
14.1	Vote nominatif sur le projet de motion pure et simple.....	17
15	Annexe I: Questions écrites (Article 80 du règlement)	18
16	Annexe II : Cour constitutionnelle	18

Présidence de Philippe Courard, président.

La séance est ouverte à 14 h 10.

– *Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

1 Congés et absences

M. le président. – Ont demandé d’excuser leur absence à la présente séance: M. Antoine, en mission à l’étranger; M. Destexhe, retenu par d’autres obligations; Mme De Permentier, pour raisons médicales; Mme Désir, pour raisons familiales; Mme Vienne, empêchée.

2 Questions écrites (Article 80 du règlement)

M. le président. – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe du compte rendu de la présente séance.

3 Cour constitutionnelle

M. le président. – Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour, ainsi que les recours en annulation et questions préjudicielles qui lui ont été adressés. La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe du compte rendu de la présente séance.

4 Dépôt d’un rapport d’activités

M. le président. – Nous avons reçu le rapport d’activités de la Commission de promotion de la santé à l’école (PSE) pour l’année 2015 (doc. 282 (2015-2016) n° 1).

Il a été envoyé, pour information, à la commission de la Culture et de l’Enfance.

5 Dépôt de projets de décret

M. le président. – Le gouvernement de la Communauté française a déposé le projet de décret modifiant le décret du 24 octobre 2008 déterminant les conditions de subventionnement de l’emploi dans les secteurs socioculturels de la Communauté française (doc. 279 (2015-2016) n° 1). Ce projet de décret a été envoyé à la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins

de santé et du Règlement, de l’Informatique, du Contrôle des communications des membres du gouvernement et des Dépenses électorales.

Le gouvernement a également déposé le projet de décret portant modification du décret du 30 avril 2009 relatif aux actions en matière d’alphabétisation et d’insertion dans l’enseignement de promotion sociale (doc. 281 (2015-2016) n° 1). Ce projet de décret a été envoyé à la commission de l’Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l’Égalité des chances.

6 Dépôt et envoi en commission d’une proposition de résolution

M. le président. – Mmes Bertieaux, De Bue, MM. Henquet, Destrebecq et Knaepen ont déposé une proposition de résolution relative à la mise en œuvre du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l’enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française (doc. 280 (2015-2016) n° 1). Je vous propose de l’envoyer à la commission de l’Éducation. (*Assentiment*)

7 Modification et approbation de l’ordre du jour

M. le président. – Conformément aux articles 7 et 37 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 12 mai 2016, a procédé à l’élaboration de l’ordre du jour de la séance plénière de ce mercredi 18 mai 2016.

Entretemps, Mme Ryckmans, MM. Prévot, Evrard, Mmes Leal-Lopez, Trachte, Emmery, Vandorpe et M. Doulkeridis ont déposé une proposition de décret modifiant certaines dispositions en matière d’agrément de manuels scolaires, de logiciels scolaires et d’autres outils pédagogiques au sein des établissements d’enseignement obligatoire du 19 mai 2006, en vue d’intégrer la référence à la lutte contre les discriminations entre les femmes et hommes et la promotion de l’égalité des sexes comme critères d’agrément des manuels scolaires (doc. 283 (2015-2016) n° 1).

Nous allons la prendre en considération dans quelques instants.

Par ailleurs, Mme Trachte a déposé un projet de motion en conclusion de son interpellation à la ministre Schyns, intitulée «Quel financement du Pacte d’excellence et notamment des bureaux de conseil consultés?», en commission de l’Éducation le mardi 17 mai 2016.

Mmes Zrihen, Vandorpe et M. Denis ont également déposé un projet de motion, en conclusion de l’interpellation de Mme Trachte à la ministre Schyns, intitulée «Quel financement du Pacte d’excellence et notamment des bureaux de conseil

consultés?», en commission de l'Éducation le mardi 17 mai 2016.

Je vous propose de procéder aux votes de ces motions à partir de 16 heures 30.

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

8 Questions d'actualité (Article 82 du règlement)

8.1 Question de Mme Olga Zrihen à Mme Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Le soutien au Centre Keramis».

8.2 Question de M. François Desquesnes à Mme Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Le subside complémentaire octroyé au Keramis».

M. le président. – Je vous propose de joindre ces questions (*Assentiment*)

Mme Olga Zrihen (PS). – Le subside complémentaire de 215 000 euros est enfin parvenu au Centre Keramis. À partir de 2017, sous réserve d'approbation budgétaire, son subside annuel sera de 265 000 euros. Cette nouvelle intervient un an jour pour jour après son ouverture. Cette année ne fut pas facile en raison des multiples aléas et questionnements qui se sont produits.

Ce centre est pourtant un véritable exemple positif de revitalisation d'un site délabré et pollué. Nous saluons l'effort du personnel, qui est passé d'une chaîne de montage à l'accueil socioculturel. Enfin, élément essentiel, les délais ont été respectés.

Le subventionnement sera-t-il structurel et pérenne? Le subside de la Loterie nationale, qui assurerait un meilleur fonctionnement du centre, sera-t-il affecté? Ce centre culturel de qualité propose nombre de projets qui manquent parfois de visibilité. Comment comptez-vous en assurer la promotion?

M. François Desquesnes (cdH). – Le Centre Keramis est le fruit d'une décision conjointe des gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles remontant à quelques années. L'objectif était de soutenir les faïenceries Boch. Malheureusement, elles ont disparu et le projet se cherche de nouvelles destinée et organisation. Cela tombe bien: un Conseil de développement soutenu par la Wallonie a planché sur le futur de la région du Centre et de La Louvière et a retenu le développement culturel. Or l'offre muséale et culturelle est foisonnante, mais dispersée et non coordonnée.

Le gouvernement a-t-il une vision plus large en créant un pôle muséal dans cette région du Centre et de La Louvière, comme cela s'est fait à Mons? Le soutien wallon au Centre Keramis est l'occasion rêvée pour constituer un pôle fort, capable d'attirer davantage de touristes.

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Madame, Monsieur, je vous remercie pour vos questions.

Premièrement, je peux en effet vous confirmer que le gouvernement veut rendre pérenne le subside de 265 000 euros annuellement accordé à Keramis dès 2017. Pour cette année, compte tenu du maintien de l'apport de la Loterie nationale, le complément est de 2105 000 euros.

Deuxièmement, à l'heure où je vous parle, le gouvernement fédéral ne m'a pas encore communiqué le montant provenant de la Loterie nationale qui sera alloué à la culture pour 2016. Un subside de 50 000 euros était cependant prévu. Je peux vous assurer qu'il sera accordé dès que j'aurai connaissance du montant précité.

Cependant, vous connaissez la ligne politique du gouvernement. L'audit dont Keramis a fait l'objet conclut que des améliorations substantielles sont encore à réaliser en termes de stratégies de développement et de gestion. Le conseil d'administration de l'ASBL Keramis – qui a une totale liberté – doit déposer sur mon bureau, pour le 30 juin, un projet prospectif et perspectif. À cet égard, Monsieur Desquesnes, il me semble évident que l'inscription de Keramis dans le pôle muséal de la région sera très importante. Par exemple, on sait que la gratuité est accordée le premier dimanche de chaque mois. En général, 50 à 150 personnes visitent Keramis à cette occasion. Quand le centre a collaboré avec le Musée de Mariemont et le marché du livre, 2 000 personnes y sont venues! Il y a là, vraiment, quelque chose à faire et, en tout cas, une réflexion à mener sur cette collaboration.

Mme Olga Zrihen (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour les très bonnes nouvelles que vous nous avez données. Je n'ai aucun doute, connaissant la valeur et l'engagement de l'équipe de Keramis, que vous aurez, avant le 30 juin, un document prospectif reprenant les projets pour les années à venir.

Comme vous l'avez dit, il y a eu cette magnifique rencontre entre le Musée de Mariemont et Keramis. Une journée de brocante consacrée à tous les produits fabriqués par Boch a aussi été organisée. C'est un patrimoine inestimable. J'espère que nous continuerons à avoir un regard extrêmement attentif sur l'ensemble du dispositif dans cette région du Centre qui est un véritable berceau culturel.

M. François Desquesnes (cdH). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces précisions et pour vos encouragements concernant Keramis.

J'espère que ce n'est que la première étape d'un projet visant à ce que l'union fasse la force dans la région du Centre.

Effectivement, l'offre muséale doit être davantage fédérée, non seulement pour être plus percutante et pour amener des visiteurs dans notre belle région, mais aussi pour créer des emplois et un projet de relance économique.

8.3 Question de M. Arens à M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «plan contre les inégalités dans le supérieur»

M. le président. – M. Demotte, ministre-président, répondra en lieu et place du ministre Marcourt.

M. Josy Arens (cdH). – Monsieur le Ministre-Président, je ne pensais pas que nous nous retrouverions sur le dossier du plan de lutte contre les inégalités dans le supérieur, en particulier sur le dossier des kots des étudiants.

Vous vous souvenez certainement de 1998, lorsque nous discutons au fédéral de la déductibilité fiscale des frais de logement des étudiants.

Aujourd'hui, nous sommes en Communauté française. Nous ne pouvons pas parler de déduction fiscale mais j'ai été très heureux d'entendre les propositions du ministre Marcourt sur les problèmes d'inégalités dans le supérieur. L'une d'elles est la prise en considération, dans le calcul du montant de la bourse, des frais de logement des étudiants.

Cela concerne bien évidemment ceux qui bénéficient d'une bourse: vous le savez, très souvent, pour quelques dizaines d'euros de trop, certains parents ne peuvent plus obtenir cette bourse, bien qu'ils disposent de revenus très modestes. Leur situation financière se détériore ainsi de plus en plus et, dans les régions plus éloignées comme la province du Luxembourg, certains jeunes ne peuvent plus entrer à l'université parce que c'est trop coûteux par rapport aux revenus des parents.

Qu'en est-il de ces catégories de personnes? Envisagez-vous également des actions pour tous les étudiants qui doivent «koter»? C'est l'un des points de la Déclaration de politique communautaire. J'espère que votre réponse me rassurera et me donnera l'envie de me battre encore davantage dans ce dossier.

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Je vous remercie, Monsieur le Député, pour cet inébranlable optimisme! Merci de défendre ceux qui aujourd'hui ont parfois du mal à accéder aux études.

Le plan de réduction des inégalités et de lutte

contre la pauvreté a fait l'objet d'une note d'orientation à l'initiative de mon gouvernement. Celui-ci souhaite précisément développer une stratégie ciblée sur divers publics (les familles, les enfants, les jeunes) ainsi que sur certains phénomènes tels que les inégalités de genres, les exclusions liées à l'origine culturelle ou à des causes susceptibles de faire basculer les gens dans la marginalité.

Cette note a plusieurs volets, dont l'un concerne l'enseignement supérieur et, en particulier, le problème du coût des études. L'analyse porte notamment sur l'accompagnement social des étudiants, l'accessibilité aux études – y compris le logement.

Mon collègue en charge de l'enseignement supérieur se réjouit que le plan ait retenu l'attention de l'ARES qui en a discuté en bureau exécutif et en conseil d'administration. Les étudiants ont eux-mêmes rendu une analyse propre parce que différents paramètres doivent encore être étudiés.

En matière de logement, qui est le cœur de votre question, le ministre Marcourt connaît les différentes propositions relatives au coût du logement qui ont été déposées sous les précédentes législatures. Il sait, par ailleurs, que le parlement fédéral a déjà reçu une étude sur le sujet, et en particulier sur ses aspects fiscaux.

M. Marcourt me prie d'insister sur le fait que le temps est à la concertation et que le gouvernement souhaite arriver, à l'issue des discussions avec les acteurs, à un plan définitif qui, selon l'agenda prévu, sera présenté fin juin au Conseil des ministres.

Au terme de ces différentes étapes, le gouvernement présentera officiellement son plan, qui devrait permettre de voir comment répondre de manière spécifique aux attentes du monde étudiant en matière de logement.

M. Josy Arens (cdH). – Monsieur le Ministre-Président, comme je l'ai déjà dit, je suis très heureux de voir que cette problématique est prise en considération.

Êtes-vous également favorable, à côté de toutes les mesures que doit prendre la Communauté française pour réduire ce coût, à ce que l'on demande au fédéral de réexaminer la déductibilité fiscale de ces logements?

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Cela fait l'objet des contacts bilatéraux que nous avons avec le fédéral. C'est une question qui peut être posée dans le cadre des réunions régulières du Comité de concertation.

8.4 Question de M. Olivier Maroy à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias

et de la Recherche scientifique, intitulée «Propositions de la FEF concernant les stages»

M. Olivier Maroy (MR). – La période de stage est un moment particulier dans l'existence, un peu comme le service militaire. De plus en plus d'étudiants dans le supérieur sont amenés durant leurs études à effectuer un stage. C'est pour eux le premier contact avec le monde du travail, le milieu de l'entreprise. Et c'est souvent le choc parce que ces stagiaires sont régulièrement confrontés à des difficultés, parfois même à des situations arbitraires. Aussi, la Fédération des étudiants francophones (FEF) appelle-t-elle le monde politique à créer une législation spécifique pour ces stages et avance plusieurs propositions.

La première demande de la FEF est la mise en place d'une base de données reprenant les différentes possibilités de stage. Dans les faits, c'est souvent le règne de la débrouille, notamment pour trouver un stage. Les établissements ne s'impliquent pas suffisamment.

La deuxième demande est un meilleur suivi durant la période de stage. Les professeurs ne se rendent pas assez régulièrement sur les lieux du stage. Les maîtres de stage chargés, au sein de l'entreprise, d'accompagner le stagiaire, ignorent ce que les établissements attendent d'eux.

En troisième lieu, la FEF demande une troisième session pour les étudiants. Rater son stage, c'est souvent rater son année. C'est cruel, c'est dur, d'autant que les critères d'évaluation des stages sont souvent peu transparents. La FEF réclame dès lors une seconde chance pour ces étudiants.

Que pensez-vous de ces propositions? En a-t-il été question au sein de l'ARES? Au moment où un décret sur l'enseignement en alternance va arriver devant notre Parlement, ne conviendrait-il pas de s'emparer de cette problématique des stages et du statut des stagiaires?

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Le ministre Marcourt apprécie toujours ces réflexions et initiatives relatives à l'amélioration des conditions d'étude et les propositions qui en découlent.

Dans les hautes écoles qui organisent des baccalauréats et masters professionnalisants mais de plus en plus couramment aussi dans les universités, le fait d'envoyer des étudiants en formation entre aujourd'hui dans les habitudes. L'immersion dans le monde du travail permet aux étudiants d'acquérir des compétences transversales.

Les stages se déroulent en général dans de bonnes conditions et si celles-ci ne sont pas toujours optimales, elles sont en tout cas acceptables. Chaque partie – les étudiants, les établissements d'enseignement et les entreprises au sens large – y trouve une plus-value.

Le ministre Marcourt est particulièrement attentif à l'évaluation de ces activités d'intégration professionnelle et à la façon dont s'articulent les appréciations des maîtres de stage et celles des enseignants superviseurs. Il estime également qu'il y a un intérêt à s'interroger sur une formation préalable des maîtres de stage ainsi que la formation à l'accueil des stagiaires.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur en alternance, la moitié de la formation de l'étudiant se passe en entreprise. Le statut de l'étudiant est donc clairement défini. Il conclut, d'une part, une convention d'alternance avec l'établissement d'enseignement supérieur et, d'autre part, une convention d'immersion professionnelle avec l'entreprise. Cette convention institue des droits et devoirs pour chacune des parties. On participe ainsi à la production de biens et services en même temps qu'on parfait ses connaissances. Le projet de décret vous sera présenté avant l'été.

Par contre, un étudiant en stage ordinaire est sur le terrain uniquement pour apprendre et se former. Le ministre de l'Enseignement supérieur se dit tout à fait prêt à initier une réflexion globale sur l'organisation des stages et sur leur avenir en abordant les questions de l'offre de stages, leur coût et leur évaluation.

M. Olivier Maroy (MR). – Je remercie le ministre-président pour cette réponse concrète et constructive. Sans vouloir exagérer, on peut dire que les stagiaires sont parfois les nouveaux esclaves. On n'en est souvent pas loin, les dérives sont nombreuses. La FEF a raison d'attirer l'attention du monde politique en nous appelant à mieux encadrer les stages et les stagiaires. L'augmentation du nombre d'étudiants dans le supérieur est une bonne chose, mais certaines entreprises en profitent. Les étudiants qui bénéficient d'un bon réseau familial sont privilégiés et les autres doivent se débrouiller. Les établissements devraient s'impliquer davantage. Il est de la responsabilité de ce Parlement de se pencher sérieusement sur cette question. Je note avec bonheur l'ouverture en la matière.

8.5 Question de Mme Magali Dock à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Mise en place temporaire d'un concours pour les étudiants en médecine vétérinaire»

Mme Magali Dock (MR). – J'ai eu confirmation par voie de presse de l'organisation d'un concours en fin de première année d'études en médecine vétérinaire. L'article stipulait que le dispositif serait temporaire et d'une durée de quatre ans. On ne choisit pas un délai au petit

bonheur la chance. Je m'interroge sur la justification de ce délai et sur les critères qui ont permis de le fixer.

L'article précise également – et j'aurais voulu avoir la confirmation du ministre sur ce point – qu'il y aura des évaluations régulières. Selon quel calendrier et selon quel critère? Qui aura la lourde mission de se charger de cette évaluation? Je vois dans ce dispositif une contradiction. Si une évaluation efficace et sérieuse est mise en place, pourquoi fixer une date limite? L'évaluation est en effet le meilleur moyen de savoir quand mettre fin au dispositif. Rien ne garantit en effet que dans quatre ans, tout sera parfait dans le meilleur des mondes.

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Le ministre a déposé devant le gouvernement un avant-projet de décret instaurant un concours à la fin de la première année de bachelier sur un modèle similaire à celui existant en sciences médicales et dentaires.

Ce mécanisme restera en vigueur jusqu'à l'année académique 2019-2020 incluse. Cette période fixe permet d'envisager de faire redescendre la pression sur la Faculté de Liège qui, pour rappel, est la seule habilitée à organiser le master. Il faudra en effet un minimum de trois années d'application pour mesurer les effets pleins et entiers du décret au sein de ce master.

Il apparaît important de pouvoir évaluer les politiques publiques mises en place. Un minimum de quatre années semble nécessaire pour pouvoir mesurer l'effet complet sur une cohorte d'étudiants ayant passé le stade du bachelier et se retrouvant en master.

Les critères d'évaluation seront à fixer avec les acteurs de terrain. Le ministre Marcourt souhaite que cette évaluation se déroule dans le même climat de concertation entre les acteurs que celui qui a présidé à l'écriture de ce décret. Pour rappel, le ministre s'est concerté avec les recteurs, les doyens et les étudiants concernés. Il reviendra au gouvernement, à l'issue de cette période, de mesurer les objectifs en termes de qualité et d'encadrement pour les étudiants en médecine vétérinaire et de prendre les dispositions qui s'imposeront après que l'évaluation aura été effectuée.

Mme Magali Dock (MR). – Je souligne tout d'abord le ton poli et respectueux utilisé par le ministre-président qui nous change du ton habituellement utilisé par M. le ministre Marcourt.

Les réponses relatives au délai me semblent encore très floues et minimalistes. Le ministre parle d'un minimum de quatre ans, ce qui serait une évolution. Je suis curieuse de savoir s'il s'agit d'un délai minimum avec possibilité de réévaluation.

Le ministre n'a pas répondu à ma question relative à l'incompatibilité entre une évaluation

précise et la fixation dès aujourd'hui d'un délai de quatre ans.

J'avoue que le ministre Marcourt éveille mes soupçons. Ce délai ne servirait-il pas à maquiller son bilan? Il lui serait très facile d'apparaître en grand sauveur de l'enseignement supérieur en mettant fin à une mesure catastrophique qu'il aurait lui-même mise en place. Vous pouvez compter sur nous, nous serons là pour le lui rappeler.

8.6 Question de M. André-Pierre Puget à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la COCOF, intitulée «Mesures de sécurité prises dans les IPPJ pour les fugueurs»

M. André-Pierre Puget (Indépendant). – Nous avons appris par la presse que le 13 mai, un jeune, après avoir fugué d'un IPPJ, a commis un délit et a été ensuite appréhendé par la police qui l'a reconduit aussitôt dans le centre d'où il venait.

Ce n'est pas la première fois que cela arrive, la presse évoque un cas de fugue avec délit par mois et cite deux cas pour ce mois de mai.

Quelles mesures sont-elles prises à l'encontre de ces jeunes en récidive? Sans remettre en cause l'excellent travail du personnel des IPPJ, je voudrais connaître les mesures d'accompagnement mises en place pour empêcher ces fugues et ces récidives.

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Il est exact que des jeunes fuguent de nos sections d'IPPJ. Je me dois de préciser que la plupart des fugues se produisent dans les sections ouvertes. Dans ces dernières, contrairement au régime fermé, le jeune n'est pas privé de liberté et il ne peut pas être contraint physiquement à rester dans un établissement public ou privé, ce qui est conforme aux dispositions internationales.

Si un jeune veut quitter la section ouverte, le personnel s'efforce de le convaincre de ne pas le faire et le prévient des conséquences possibles sur son parcours en IPPJ.

Il apparaît que deux tiers des fugues se terminent par la réintégration en IPPJ, à la suite d'une intervention de la police ou volontairement, après une escapade.

Si une nouvelle infraction est commise durant la fugue, le magistrat décide si le jeune reste en IPPJ, en régime ouvert ou fermé.

De plus, les établissements disposent d'un espace de «relance» où le jeune de retour est isolé et bénéficie d'un travail pédagogique afin de préparer sa réintégration dans la section. Les IPPJ en

régime ouvert font donc un réel travail de réintégration.

Il y a deux types de régime et il faut garder à l'esprit que ce n'est pas parce que l'on parle d'IPPJ, que l'on a systématiquement des sections fermées.

M. André-Pierre Puget (Indépendant). – Effectivement, il y a deux régimes, l'un ouvert, l'autre fermé. Je reviendrai vers vous en commission pour développer en profondeur les caractéristiques de ces deux régimes et pour connaître les avantages et les inconvénients qu'ils présentent respectivement. Je me doute bien que l'un des deux présente moins d'avantages que l'autre.

8.7 Question de M. André du Bus de Warnaffe à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la COCOF, intitulée «Ligne verte 'radicalisme'»

8.8 Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la COCOF, intitulée «Ligne 'radicalisme'»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment.*)

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). – Il y a quelques jours, nous avons appris par *Sud Presse* que la fameuse ligne verte «radicalisme», qui a été mise sur pied au moins de juin de l'année passée, a connu un succès – à évaluer – de cinquante appels sur une année. Ce chiffre n'est pas fort élevé.

À la lecture de cet article, j'ai appris que les appelants sont catégorisés en fonction de leur positionnement par rapport au radicalisme: la famille proche, les professionnels (enseignants, responsables de maison de jeunes, animateurs, etc.), l'entourage en dehors de la famille et des personnes qui ne sont pas confrontées directement au phénomène de radicalisation, mais qu'ils se posent des questions sur ce phénomène.

Ce service a pour objectif de fournir des conseils et de l'aide juridique.

La lecture de cet article m'inspire plusieurs questions.

Peut-on en savoir un peu plus sur le contenu et l'objet des demandes en tant que telles? La ligne verte «radicalisme» répond-elle toujours à ces demandes et aux besoins exprimés?

Avez-vous vu une évolution du nombre d'appels? Le chiffre de cinquante appels sur onze

mois signifie-t-il qu'il y a eu dix appels les six premiers mois et quarante appels les six derniers mois, avec une recrudescence liée aux événements de Paris et Bruxelles?

Une évaluation du dispositif est-elle prévue?

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Ma question différera peu de celle de mon collègue. Onze mois de travail, huit agents, pour un appel tous les cinq ou six jours, vu le climat actuel, c'est très peu. Je m'interroge: quelle est la promotion faite autour de l'existence de cette ligne téléphonique? Les profils des différents appelants varient très peu, cela devrait faire l'objet d'une évaluation. Huit agents sont engagés pour répondre au numéro vert. Cela me paraît beaucoup. Cela signifie-t-il qu'ils reçoivent beaucoup d'appels qui n'ont rien à voir avec le radicalisme? Ou faudra-t-il repenser les effectifs, d'autant que ces agents n'ont pas reçu de formation particulière? Faudra-t-il là aussi procéder à une nouvelle évaluation? Quel est leur ressenti quand ils reçoivent ce type d'appels?

Enfin, vous avez déclaré en réunion de commission que la ligne serait supprimée et remplacée par une autre au niveau du Centre de lutte contre la radicalisation violente de la Maison de Justice. Quand cette nouvelle ligne sera-t-elle mise en place? Quelle sera sa mission précise alors que des numéros verts fleurissent un peu partout? Il faudra qu'elle soit extrêmement bien identifiée pour ne pas rater son objectif.

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – La ligne 0800 pour les appels liés au radicalisme constitue avant tout un moyen d'orienter les personnes en demande vers les structures les plus adaptées et proches de chez elles. Souvent, il s'agit de demandes liées à un besoin d'aide juridique ou d'accompagnement psychosocial.

Pour les huit agents traitant les numéros verts qui prennent en charge ces appels et avec lesquels nous avons défini un cadre méthodologique de prise en charge, l'objectif est simple: orienter au mieux les appelants en demande vers les services les plus proches où ils pourront trouver une aide de la part de professionnels.

Vous m'interrogez, Madame Defrang-Firket, au sujet de la publicité qui a été faite autour de ce numéro vert. Tout d'abord, par le biais d'un dépliant, nous avons diffusé une série d'informations à l'attention du grand public et des professionnels. Ce dépliant est disponible dans les services de la Fédération, mais également au sein des CPAS, administrations et autres associations.

Monsieur du Bus de Warnaffe, sachez que les grandes tendances en matière d'appels n'ont pas changé. On constate seulement une légère diminution des appels émanant de proches hors famille: entraîneur d'équipe de foot, personne travaillant

dans une association, voisine,...

Ainsi, pour le moment, les demandes des appelants visent essentiellement à obtenir une aide psychosociale lorsqu'ils sont directement concernés par ce phénomène. D'autres recherchent simplement de l'information générale.

Ceux qui siègent dans la commission de l'Aide à la jeunesse le savent mais j'aimerais rappeler que le numéro vert constituait en fait une première réponse basée sur les capacités existantes de la Fédération. Nous l'avons ainsi mis en place avec autant d'humilité que de rapidité. Après un an de fonctionnement, nous nous sommes rendu compte qu'il nous fallait être en mesure de resserrer les capacités de prise en charge des personnes. C'est bien la raison pour laquelle le centre d'appels sera transféré vers le Centre d'aide et de prise en charge à destination des personnes ainsi que vers le Centre d'appui et de ressources aux différents services de la Fédération Wallonie-Bruxelles que nous allons mettre en place pour la fin 2016 au plus tard.

Dès lors, les écoutants ne seront plus les personnes qui orientent et guident mais des professionnels – psychologues, criminologues, travailleurs sociaux – qui pourront prendre directement en charge, au téléphone, les personnes en fonction de leur demande. À ce titre, le processus ressemble au modèle québécois dont nous avons déjà eu l'occasion de parler.

Enfin, concernant la ligne SOS Viol que Mme Defrang-Firket évoquait dans la version écrite de sa question, je précise qu'il n'y a pas de lien direct avec la problématique du radicalisme. L'objectif est en tous les cas de pouvoir condenser toutes ces réponses et les acheminer vers le centre.

Pour rappel, lorsque j'ai créé cette ligne, mon objectif n'était pas de «faire du chiffre». Une explosion du nombre d'appels aurait été inquiétante. Le fait que l'on en reçoive au contraire moins n'est pas le signe d'une méconnaissance de la ligne mais de la présence de plusieurs unités capables d'apporter des réponses aux personnes en demande.

Au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il est très important de pouvoir donner une réponse immédiate, donc dès le premier coup de téléphone. Telle est l'ambition que s'est assignée le gouvernement en créant ce centre qui devrait voir le jour au plus tard à la fin de cette année.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). – J'émet davantage de réserve que vous sur l'interprétation à donner à ce nombre réduit d'appels. J'ai la faiblesse de croire que les questions de radicalisme actuelles touchent davantage de personnes qu'il y a un an ou deux. Le fait de n'enregistrer que cinquante appels et de constater que ce chiffre n'augmente pas, ne permet pas pour autant d'en tirer des conclusions réjouissantes. Il

est vrai qu'il existe d'autres sources d'information. Cela permet peut-être de nuancer le constat.

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Il ne faut vraiment pas tarder à installer cette nouvelle ligne téléphonique. Pour ma part, je considère qu'attendre jusqu'à la fin de l'année 2016, c'est trop long. Par ailleurs, qui d'entre nous connaît ce numéro vert? Peu de monde, certainement. Pour faire connaître la ligne dans la population et lui garantir un maximum d'efficacité, il faut la rendre opérationnelle au plus vite. L'aspect positif est que les agents répondront directement aux appels. Je partage l'avis de mon collègue, M. du Bus de Warnaffe, sur le nombre d'appels. Peu importe qu'ils soient nombreux ou pas. Un grand nombre d'appels n'est pas nécessairement négatif, il suffit parfois d'une réponse apaisante ou très concrète. Nous demanderons régulièrement une évaluation de l'activité enregistrée sur la ligne.

9 Mot d'accueil à une délégation du Sénat du Royaume du Cambodge

M. le président. – Permettez-moi de saluer la présence en tribune d'une délégation du Sénat du Royaume du Cambodge qui nous fait l'honneur de nous rendre visite durant cette semaine. (*Applaudissements.*)

Elle est conduite par M. Chea Cheth, président de la commission des Finances, lequel est accompagné de parlementaires, Mmes Ty Borasy et Thak Lany et MM. Men Stiphan et Hong Touhay, et de la cheffe du bureau de la Francophonie, Mlle Kong Sokmony.

Les membres du Bureau de notre Assemblée ont déjà pu procéder avec nos homologues cambodgiens à un large échange de vues sur des thématiques telles que le respect des droits de l'homme dans ses diverses dimensions, notamment au travers d'une comparaison de nos systèmes éducatifs.

Ont ainsi pu être approfondis les liens d'amitié qui nous unissent par les contacts que nous entretenons au sein de l'espace francophone, par l'entremise des diverses instances de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, dont fait partie le Royaume du Cambodge

Que ces moments de rencontre dans des conditions conviviales soient source de coopération forte et fructueuse et d'entente entre nos deux assemblées.

Je vous remercie de votre présence et vous souhaite un agréable séjour en Fédération Wallonie-Bruxelles. (*Applaudissements.*)

10 Questions d'actualité (Article 82

du règlement)

10.1 Question de M. Christos Doulkeridis à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la COCOF, intitulée «Promotion de Bruxelles et mise en valeur de la culture wallonne»

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Il s'agit d'une marotte dans ce Parlement: la régionalisation de la compétence de la culture est une demande récurrente!

J'ai hésité avant de choisir à qui j'allais adresser cette demande. J'avais déjà questionné M. Demotte à ce sujet il y a quelque temps. J'ai pensé qu'il serait intéressant d'interroger Mme Greoli. Madame Greoli, vous êtes ministre depuis à peine un mois et votre collègue veut déjà transférer votre compétence du côté wallon! Pourtant, vous êtes wallonne et je ne comprends pas pourquoi vous n'assurerez pas bien la promotion de la culture wallonne qui, selon lui, «existe, mais n'est pas assez mise en valeur». J'ai finalement décidé d'adresser cette question à M. Madrane puisqu'il est le seul ministre bruxellois de ce gouvernement. Un quelconque blocage du gouvernement empêchant la promotion de la culture wallonne ne peut venir que de lui.

Est-ce à cause des 2,1 millions d'euros destinés à la promotion de Bruxelles? Cela n'est pas possible, car ils proviennent du budget de la Commission communautaire française (COCOF). Dès lors, qu'avez-vous fait pour empêcher vos collègues de faire la promotion de la culture wallonne à travers les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur Doulkeridis, j'ai d'abord cru à une blague mais il s'avère que ce n'est pas le cas.

Le budget prévu pour la promotion de Bruxelles n'est pas exclusivement dédié à la Culture. Il sert à des actions destinées à la promotion de la Région de Bruxelles-Capitale et de Bruxelles aux niveaux national et international.

Je rappelle d'abord que cette compétence est le fruit de la sixième Réforme de l'État et ensuite, que cet argent ne provient pas tout à fait de la COCOF. Vous savez tout comme moi que, dans le cadre de cette réforme, le tourisme qui était une compétence de la COCOF est devenu une compétence régionale. Dès lors, une partie de la dotation de la Communauté française à la COCOF tient compte de cette donne. Il est d'ailleurs cocasse de voir deux Bruxellois discuter de la difficulté pour la culture wallonne de s'exprimer!

En tous cas, cette compétence existe et je vous garantis qu'elle ne s'exerce pas au détriment des autres compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je n'ose même pas penser qu'elle ait pu empêcher le développement d'une culture wallonne que j'aime et que je respecte tellement qu'aujourd'hui, je partage ma vie avec une Liégeoise!

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Je comprends votre surprise, Monsieur le Ministre, mais j'essaie de savoir pourquoi un ministre wallon dont une collègue, ministre de la Culture, est elle aussi wallonne, se plaint qu'on ne s'occupe pas suffisamment de la culture alors qu'il est membre d'un gouvernement dont six des sept membres sont wallons. Je me suis alors dit que c'était le septième membre, le Bruxellois, qui bloquait tout. Vous m'avez toutefois répondu que ce n'était pas le cas.

Si je vous pose la question, c'est peut-être aussi parce que vous êtes ministre des Sports. C'est en effet un coup de billard qu'a joué le Liégeois Jean-Claude Marcourt. Puisque la nouvelle ministre de la Culture est également liégeoise, il s'est peut-être dit qu'il était intéressant de la «tactiquer» indirectement en affirmant que la compétence de la culture devait revenir à la Région wallonne.

J'essaie de comprendre d'où vient ce mal-être et cette difficulté. Vous m'avez un peu aidé à le faire. Je vais continuer mes recherches pour tenter de savoir ce qui bloque et ce qui empêche de pouvoir défendre cette belle culture dans sa diversité, culture qui existe aussi du côté wallon.

10.2 Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Conséquences de la réduction de la TVA à 6 % sur les bâtiments scolaires»

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Vendredi passé, le gouvernement fédéral a confirmé la baisse de la TVA sur les bâtiments scolaires, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016. C'est une bonne nouvelle. Tous les partis réclamaient cette mesure depuis de nombreuses années. Quel volume budgétaire cela représente-t-il pour 2016? Quelles marges cette décision du pouvoir fédéral permet-elle de dégager? Comment seront-elles utilisées? Je n'ai pas besoin de vous rappeler, Madame la Ministre, la demande importante de création de classes et de places. Je suppose que ces marges seront totalement réinvesties dans les bâtiments scolaires. Le gouvernement s'est-il mis d'accord pour confirmer aujourd'hui que tout l'argent économisé grâce à la réduction de la TVA sera affecté aux besoins relatifs aux bâtiments scolaires?

Par ailleurs, selon quelle méthodologie travaillerez-vous? On peut en effet imaginer que de nouvelles demandes seront introduites alors que

d'anciennes sont toujours pendantes. Votre prédécesseur rappelait d'ailleurs parfois que les demandes étaient assez nombreuses. Je suppose que, grâce au pouvoir fédéral, on pourra les satisfaire.

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Cette réduction à 6 % de la TVA sur les bâtiments scolaires est une excellente nouvelle. Comme vous le savez sans doute, les fonds des bâtiments scolaires sont fixés par décret. Depuis l'annonce de cette baisse de TVA, les fonds n'ont pas été modifiés. En d'autres termes, nous disposons de la même enveloppe budgétaire, avec des dépenses de TVA moins importantes. Avant, sur 100 euros, on pouvait en dépenser 79, désormais on en dépensera 94. L'argent reste donc consacré aux bâtiments scolaires puisqu'il fait partie des fonds fixés par le décret.

Vous me demandez quelle sera la marge dégagée. De 2016 à 2018, elle sera de 51 millions en engagement. En liquidation, le montant est de 18,5 millions pour 2016. Cela permettra un léger désengorgement pour les projets en cours.

Nous avons appris que l'abaissement de la TVA allait aussi concerner les CPMS. Cette disposition ne devrait pas modifier cet ordre de grandeur, car les projets Infrastructure des CPMS représentent une toute petite partie des fonds des bâtiments scolaires.

Je vous confirme que l'argent reste dédié aux bâtiments scolaires. Notre gouvernement – mais c'est, je crois, aussi la volonté de tout le Parlement – veut accorder la priorité à la création de places dans les zones à fortes tensions géographiques. Les décisions qui seront prises à propos de ces différents fonds seront en lien avec la création de places.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je remercie la ministre pour la précision de sa réponse. La bonne nouvelle annoncée permettra une disponibilité budgétaire accrue dans un domaine qui en a besoin.

Par les temps qui courent, alors que certains ont une propension à décrier les rapports tendus entre le fédéral et les entités fédérées, voilà une occasion de saluer le résultat d'une collaboration dans l'intérêt général.

10.3 Question de Mme Laetitia Brogniez à Mme Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «La plateforme interactive «Bienvenue dans ma tribu»»

Mme Laetitia Brogniez (MR). – Récemment, vous avez été interviewée sur votre action et vos projets en faveur des organisations de jeunesse. Plus particulièrement, vous avez évoqué un nouvel outil, la plateforme interactive «Bienvenue

dans ma tribu» où les jeunes pourront débattre des questions de citoyenneté.

Par qui et comment a-t-elle été conçue? Quel est son objectif? Quel public ciblez-vous, une tranche d'âge spécifique? par exemple? Quand cette plateforme sera-t-elle en fonction? Vous soulignez la difficulté de toucher les jeunes. Dès lors, comment allez-vous la faire connaître?

Vous annoncez un financement du secteur de 1 180 000 euros. Cette enveloppe sera répartie selon les priorités fixées sur la base des avis des organes consultatifs de la jeunesse. Quels sont les critères de répartition?

Mme Isabelle Simonis, ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – La plateforme www.bienvenuedansmatribu.be est désormais en ligne. Cette plateforme interactive vise à illustrer les dix articles de la Charte de la citoyenneté issue de la commission du dialogue interculturel. Elle comporte de nombreuses fonctionnalités comme des minisondages, la possibilité de poster des commentaires ou des outils pédagogiques à destination des professionnels. Son objectif est de débattre avec les jeunes des questions concrètes de citoyenneté telles que la liberté d'expression, de culte ou la justice sociale.

Ce projet est mené en partenariat avec le Conseil de la jeunesse qui a pour mandat d'organiser au moins six animations et un colloque par an et de modérer les commentaires postés. Cette plateforme est en phase de test dans trois structures de jeunesse: la semaine passée à Liège, aujourd'hui à Molenbeek, la semaine prochaine à Charleroi.

Une fois finalisé, cet outil sera présenté aux organes consultatifs de la jeunesse, la Commission consultative des maisons et centres de jeunes (CCMCJ) et la Commission consultative des organisations de jeunesse (CCOJ). Le secteur de la jeunesse et le personnel pédagogique sont déjà fortement mobilisés. En septembre, une campagne grand public sera organisée.

Les moyens obtenus lors de l'ajustement visent à appliquer les décrets sur les centres de jeunes et les organisations de jeunesse selon les critères et procédures en vigueur. Le budget de 493 000 euros pour les centres de jeunes répondra à l'ensemble des demandes ayant reçu un avis positif de l'administration et de la commission. Le budget de 493 000 euros pour les organisations de jeunesse sera réparti selon les critères et les priorités que me proposera l'organe consultatif pour le 30 juin. Je prendrai alors une décision de manière éclairée.

Mme Laetitia Brogniez (MR). – Le temps imparti est trop court pour un dossier de cette importance. Nous y reviendrons en commission. J'espère que cette plateforme rencontrera un vif

succès auprès des jeunes.

11 Prise en considération

M. le président. – L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret modifiant certaines dispositions en matière d'agrément de manuels scolaires, de logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques au sein des établissements d'enseignement obligatoire du 19 mai 2006, en vue d'intégrer la référence à la lutte contre les discriminations entre les femmes et hommes et la promotion de l'égalité des sexes comme critères d'agrément des manuels scolaires (doc. 283 (2015-2016) n° 1).

Personne ne demandant la parole, je vous propose de l'envoyer à la commission de l'Éducation. (*Assentiment*)

12 Proposition de résolution relative à la mise en œuvre optimale de la comptabilité publique dans l'ensemble des organismes publics et des services du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (doc. 267 (2015-2016) n° 1)

12.1 Discussion

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de résolution.

La discussion est ouverte.

La parole est à M. Lefebvre, rapporteur.

M. Bruno Lefebvre, rapporteur. – La commission du Budget a examiné, en ses séances des 22 février et 4 mai 2016, deux propositions de résolution relatives à la mise en œuvre optimale de la comptabilité publique. Elle m'a chargé de vous présenter son rapport. Je vais vous synthétiser les principaux éléments, les points qui ont fait l'objet d'un débat et les résultats des votes. Il s'agit des propositions n° 216, portée par le groupe MR, et n° 267, cosignée par le MR, le PS, le cdH, Ecolo et DéFI.

Tout d'abord, dans son exposé, le coauteur de la première proposition, M. Bouchez, a indiqué la volonté de son groupe de prendre une initiative sur un sujet évoqué à plusieurs reprises, y compris par la Cour des comptes, à savoir la mise en œuvre du décret WBFIn en y incluant la problématique des services administratifs à comptabilité autonome. Le but est de disposer d'outils budgétaires optimaux pour la prévisibilité, la gestion et la bonne gouvernance. Malgré que des améliorations aient été annoncées, il convient que le gouvernement prenne des engagements renforcés sur les

modalités d'application des décrets à portées budgétaire et comptable, compte tenu des années qu'il reste dans la législature et dans la perspective du retour à l'équilibre fixé à 2018.

Aussi la résolution fixe-t-elle un calendrier relatif à l'adoption des arrêtés d'exécution et des moyens de mise en œuvre des décrets WBFIn I et II.

Au cours de la discussion générale, globalement, chacun s'est accordé à reconnaître l'utilité et la pertinence d'une résolution relative à la comptabilité publique.

M'exprimant pour le groupe PS, j'ai indiqué qu'il convenait de s'inscrire dans une démarche positive reprenant des objectifs soutenus par chacun en faveur de l'amélioration constante des mécanismes concourant à l'orthodoxie budgétaire, de transparence et de comptabilité publique, et qu'il importait de pouvoir avancer sur la base d'un texte commun.

Le groupe cdH, par la voix de M. Drèze, a indiqué se rallier à cette façon de procéder.

Le coauteur, M. Knaepen, s'est réjoui du consensus qui pouvait émerger et a accepté d'avancer dans le sens d'un texte commun.

Pour le ministre, ce consensus illustre la sagesse des membres de la commission et permettra au Parlement d'exercer pleinement son rôle d'initiative à l'égard du gouvernement. Il indique toutefois que ce dernier a déjà pris des dispositions, par exemple en ce qui concerne le cadastre des biens immobiliers ou les travaux de la *task force* en vue d'une gestion plus efficiente de l'ensemble du parc immobilier. La volonté est clairement de bénéficier d'outils de contrôle adéquats en matière comptable et budgétaire et de finaliser, dans le courant de 2016, les textes légaux visant l'application du décret WBFIn. Concernant la comptabilité en partie double, le respect des exigences fixées passe par le remplacement du logiciel GCOM par un *Enterprise Resource Planning* – ERP – selon une méthodologie et des délais serrés afin de le rendre opérationnel.

Après son dépôt, la seconde proposition, cosignée par l'ensemble des groupes et DéFI, est présentée par M. Knaepen. Ce dernier remercie les coauteurs et souligne la démarche visant à parler d'une seule voix ainsi que l'importance de la mise en œuvre optimale de la comptabilité publique dans l'ensemble des services du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en conformité avec les règles en vigueur à l'échelon européen. Il s'agit donc de formuler plusieurs propositions afin de prendre part, aux côtés du gouvernement, à ce processus visant à appliquer concrètement et dans chaque organisme public les règles de bonne gouvernance budgétaire, telles que notamment prévues au chapitre 16 de la Déclaration de politique communautaire.

Concernant les recommandations, il renvoie

à la proposition déposée:

«Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles:

Rappelle l'importance d'une comptabilité publique moderne, efficace et efficiente, et du renforcement des outils de bonne gouvernance budgétaire, tel que spécifié dans la déclaration de politique communautaire;

Demande au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles: d'adopter, avant la fin de l'année 2016, les différents arrêtés d'exécution nécessaires à l'application effective et complète du décret de 2011, notamment ceux relatifs aux services administratifs à comptabilité autonome et au contrôle et à l'octroi des subventions; de déposer, avant la fin de l'année 2016, sur le bureau du Parlement le décret portant organisation du budget et de la comptabilité des organismes administratifs publics; de prévoir, à partir de l'ajustement 2016, les crédits nécessaires pour l'application de la nouvelle comptabilité, notamment pour le développement du nouvel outil informatique comptable; de développer de façon optimale, compte tenu de la disponibilité des ressources humaines adéquates, l'outil d'analyse d'impact tant sur le solde de financement que sur la dette publique des organismes des fonds qui ne sont pas repris dans le budget des dépenses, mais qui font partie du périmètre de consolidation tel que défini par l'ICN; de faire réaliser dans les meilleurs délais un audit des services administratifs à comptabilité autonome et d'en transmettre le résultat au Parlement; d'assurer un suivi permanent de l'évolution du cadre juridique européen et belge en matière budgétaire et comptable afin d'adapter, si nécessaire, notre législation en conséquence; de communiquer au Parlement l'agenda de mise en œuvre de ces différentes mesures comprenant, le cas échéant, les moyens y afférents; de faire le point régulièrement au Parlement sur l'état d'avancement de ces dossiers; d'assurer le suivi de la présente résolution. »

Mme Vienne remercie également pour la détermination à aboutir et se félicite qu'il soit possible d'avancer, y compris avec le ministre, sur des propositions communes amenant une plus-value et soutenant la volonté d'aller vers plus de transparence et de professionnalisme.

À la suite de ces échanges, la proposition de résolution n° 267 a été adoptée à l'unanimité. La proposition de résolution n° 216, quant à elle, a ensuite été retirée. Pour le surplus, je me réfère au rapport écrit.

M. le président. – La parole est à M. Knaepen.

M. Philippe Knaepen (MR). – C'est avec une joie non dissimulée que j'ai l'honneur de défendre cette proposition de résolution qui, malgré un intitulé très technique, se révèle capitale.

D'emblée, permettez-moi d'insister sur le

travail collaboratif entre chaque groupe politique de cette assemblée pour parvenir à ce texte commun. C'est d'ailleurs le premier signe à envoyer à nos concitoyens.

Sur une thématique aussi importante que la bonne gestion des comptes, le monde politique peut se mettre d'accord et travailler de concert. Halte à la critique facile sur l'abandon de l'intérêt général au profit des intérêts particuliers.

J'en profite également pour remercier mes collègues, Bruno Lefebvre, Benoît Drèze, M. Olivier Destrebecq, Mmes Christine Poulin et Marie-Martine Schyns, M. Christos Doulkeridis et M. Emmanuel De Bock, mais aussi les collaborateurs des groupes, Julie Leprince, Gaëtan Dumoulin, Loïc Bosson, Omar Marhraoui, qui, tout comme moi, ont mis toute leur énergie dans la rédaction et l'adoption de ce texte. Merci à eux. (*Applaudissements.*)

Oui, nous sommes bien entourés, on ne le dit pas assez souvent.

Cette proposition de résolution, très technique, s'articule autour de trois axes. D'abord, l'adoption, avant la fin de l'année 2016, des différents arrêtés d'exécution nécessaires à l'application effective et complète du décret de 2011, notamment ceux relatifs aux services administratifs à comptabilité autonome (SACA), et au contrôle et à l'octroi de subventions. Ensuite, l'adoption, d'ici la fin de l'année, du décret portant organisation du budget et de la comptabilité des organismes administratifs publics. Enfin, la prévision, à partir de l'ajustement 2016, des crédits nécessaires pour l'application de la nouvelle comptabilité, notamment pour le développement du nouvel outil informatique comptable.

Rappelons une fois encore – une dernière fois, espérons-le –, que le décret portant organisation du budget de la comptabilité, voté en 2011, n'a toujours pas sorti pleinement ses effets en raison d'un cavalier budgétaire devenu la norme.

La Cour des comptes a d'ailleurs régulièrement insisté sur cette carence. Elle a encore réitéré ses remarques à l'occasion du budget 2016. Je ne m'étendrai pas davantage sur cette question; vous aurez l'occasion, Monsieur le Ministre, de nous entendre sur le sujet lors des débats sur l'ajustement budgétaire.

Pour en revenir aux fondamentaux de notre proposition de résolution, l'inapplication complète de ce décret de 2011 par le gouvernement a pour conséquence la survivance de règles comptables du passé qui ne sont plus en adéquation avec la nouvelle comptabilité publique.

Ainsi, depuis deux ans, la Cour des comptes dénonce de nombreux manquements dans les fameux SACA, allant jusqu'à pointer le manque de réalisme et de cohérence des prévisions budgétaires des SACA, de l'enseignement, par exemple. La Cour a d'ailleurs annoncé un audit de tous les

SACA hors enseignement dans les prochaines semaines. De plus, la Cour a également souligné qu'elle est dans l'incapacité de remplir sa mission de contrôle des SACA qui consiste à transmettre au parlement les comptes annuels de chaque SACA accompagnés de ses observations.

Le passage à la nouvelle comptabilité publique est également rendu difficile par l'impossibilité d'établir une comptabilité générale et un bilan, faute d'un cadastre complet des biens immobiliers de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce qui est pour le moins élémentaire. Cette situation ne peut plus durer. C'est d'ailleurs un des points que nous pouvons retenir des auditions d'hier en commission du Budget.

L'actualité, tant à la Région qu'à la Fédération Wallonie-Bruxelles, a démontré combien il est vital de se doter de règles claires, précises et d'un service de contrôle performant.

Cette résolution s'inscrit dans cette logique et a l'ambition d'y contribuer.

En outre, pour combler certains manquements du gouvernement, en tant que force d'opposition constructive et génératrice de propositions, mon groupe a déposé et fait adopter un décret visant à la transposition d'une directive européenne adoptée dans le cadre du *six-pack* qui améliorerait notamment les informations budgétaires transmises au parlement, ainsi que l'adoption d'un cadre budgétaire pluriannuel.

Adopté par le parlement en avril 2015, ce décret n'a toujours pas pu sortir pleinement ses effets faute d'arrêté d'exécution du gouvernement. Encore une fois, nous ne pouvons que regretter cette situation entretenue par le gouvernement.

La signature par l'ensemble des groupes politiques est le second signal à envoyer à nos concitoyens: oui, les politiques ont comme priorité la bonne gestion publique et la réforme des modes de fonctionnement. Je souhaite rappeler ici d'emblée que les débats en commission, parfois animés, mais d'une grande qualité, ont permis de dégager une ligne commune entre opposition et majorité.

Toutefois, et je m'adresse ici plus particulièrement à M. Flahaut, ce texte aurait pu être encore plus ambitieux, notamment en ce qui concerne la volonté de mon groupe de se conformer aux prescrits légaux qui prévoient que la Cour des comptes est habilitée à se faire communiquer tous documents et renseignements, de quelque nature que ce soit, relatifs à la gestion des services et organismes soumis à son contrôle. Nous ne pouvons que le regretter. Mes collègues et moi-même serons particulièrement vigilants pour donner à la Cour des comptes tout l'espace nécessaire pour qu'elle puisse faire son travail dans les meilleures conditions. Comme vous en avez désormais l'habitude, nous reviendrons vers vous en commission afin que les remarques émises pour le budget 2016 ne le soient plus à l'avenir.

De plus, nous ne manquerons pas de vous interpeller à nouveau, voire de déposer une nouvelle proposition de résolution vous incitant à mettre rapidement en œuvre les avancées du décret du 30 avril 2015 qui fournit de nouvelles données budgétaires. La majorité n'a pas voulu aller dans ce sens. Nous le regrettons vivement, car cela aurait permis d'avoir des informations nécessaires à la bonne compréhension du budget et du contexte budgétaire dans lequel la FWB devra évoluer, notamment les engagements hors bilan dont nous avons parlé hier en commission lors des auditions. Vous n'êtes pas encore disposé, Monsieur Flahaut, à nous transmettre ces informations, pourtant primordiales, vu que cela concerne les critères observés par l'Europe. Une fois encore, nous ne pouvons que le déplorer.

Nous reviendrons donc vers vous dans les prochaines semaines.

Pour conclure, l'importance d'avoir une comptabilité publique moderne et efficace ne doit pas être rappelée, encore moins aujourd'hui au vu des derniers événements. Le vote de cette résolution est donc un signal fort qui est donné au gouvernement pour qu'il mette enfin les moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette comptabilité. Nous avons toujours suivi ce dossier de près et nous continuerons à le faire tant l'enjeu est important. Nous comptons donc sur vous, Monsieur le Ministre, pour nous faire un rapport régulier sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la résolution et, de manière plus générale, de la comptabilité publique.

M. le président. – La parole est à M. Lefebvre.

M. Bruno Lefebvre (PS). – Monsieur le Président, je prends maintenant la parole au nom du groupe socialiste. Le consensus sur ce texte vient à point nommé puisqu'il témoigne d'un élan partagé pour améliorer constamment les outils de gouvernance budgétaires et comptables en tenant compte des contraintes liées aux ressources disponibles et aux échéances réalistes. Nous avons tenu hier une séance d'auditions visant à faire le point sur les éléments d'amélioration qui permettront de renforcer les procédures de contrôle et de conformité pour anticiper les risques de fraudes. Même si nous pouvons convenir que le risque zéro n'existera jamais ni dans la fonction publique ni ailleurs, il importe d'avancer de façon volontariste sur les procédures permettant de répondre aux points relevés par la Cour des comptes et d'affecter les ressources nécessaires à la recherche de l'équilibre optimal entre le contrôle du risque qui ne sera évidemment jamais infaillible et l'utilisation des moyens disponibles.

Les prochaines échéances telles que l'examen de l'ajustement ou l'analyse du rapport d'audit consacré aux services administratifs à comptabilité autonome (SACA) seront autant de rendez-vous au cours desquels, une fois de plus, le

Parlement jouera son rôle attentif de contrôle complémentaire aux outils existants. Nous veillerons, par exemple, au processus d'annulation des crédits non utilisés, les fameux encours qui sont un véritable enjeu, tant en termes budgétaires que de trésorerie, à l'opportunité de l'installation d'un pool de comptables pour assurer la trésorerie des SACA, à la diminution du nombre de ces derniers, à la distinction des fonctions et, de façon plus générale, aux différentes étapes nécessaires à la mise en œuvre de la certification qui devrait intervenir pour 2020.

Pour le PS, je tiens à réitérer l'engagement, déjà contenu dans la DPC et poursuivi par le gouvernement, d'œuvrer en permanence au renforcement de la transparence indispensable à l'utilisation des deniers publics, précisément dans l'intérêt des services assurés au public. À cet égard, je tiens à rappeler que les procédures et modes opératoires auxquels nous aspirons visent assurément à renforcer ces services aux citoyens et à établir à quel point ils sont irremplaçables dans un contexte de menace exacerbée.

Je me joins aux remerciements exprimés par mon collègue, M. Knaepen, que je remercie également.

M. le président. – La parole est à M. Flahaut, ministre.

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Je me réjouis de ce que la commission du Budget et des Affaires générales ait pu s'accorder à l'unanimité sur une résolution portant sur des matières importantes qui, il est vrai, ne suscitent pas un grand enthousiasme ni un grand intérêt en dehors de certains cénacles.

J'accorde une attention particulière aux souhaits exprimés par les parlementaires et je pense qu'il est important, surtout en ce qui concerne le budget et la fonction publique, de trouver des points d'accord plutôt que de chercher des sujets de discorde. La bonne gouvernance nous préoccupe et donc le budget et le respect des règles, notamment des règles européennes.

Depuis que cette résolution est discutée, et grâce aux échanges que nous avons eus avec la Cour des comptes, une attention particulière est accordée au suivi des recommandations formulées par cette Cour ainsi qu'à la mise en œuvre d'une série de mesures visant à améliorer la transparence et le fonctionnement de notre ministère.

Comme cela avait été prévu, dans le cadre de l'ajustement du budget 2016, les moyens ont été dégagés pour garantir l'implantation des programmes informatiques qui amélioreront la gestion de la comptabilité. L'audit SACA (services administratifs à comptabilité autonome) est en cours et un groupe de travail spécialisé dans les infrastructures a été créé pour la gestion des bâtiments scolaires et l'ensemble du patrimoine de la

Communauté française. Ce groupe s'intéresse à la vente des bâtiments, à leur utilisation rationnelle, mais aussi à la construction de nouveaux bâtiments et écoles pour assurer une approche transversale et une utilisation optimale de ce patrimoine.

Comme M. Lefebvre vient de le rappeler, il est clair que des dispositions ont été prises pour renforcer nos contrôles internes et rencontrer les besoins pour le système Capelo. D'autres dispositions seront discutées lors du débat sur l'ajustement du budget 2016 et la préparation du budget 2017. Je n'ai en effet aucun doute sur la persévérance de l'opposition, et particulièrement celle du groupe MR qui n'hésitera pas à m'interpeller à répétition pour garantir que les choses changent et que je respecte mes engagements.

M. le président. – Je suspends la séance durant une trentaine de minutes.

La séance est suspendue.

– *La séance est suspendue à 15 h 35.*

– *Elle est reprise à 16 h 30.*

M. le président. – La séance est reprise.

13 Proposition de résolution relative à la mise en œuvre optimale de la comptabilité publique dans l'ensemble des organismes publics et des services du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (doc. 267 (2015-2016) nos 1 et 2).

13.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

86 membres ont pris part au vote.

86 membres ont répondu oui.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée. Il en sera donné connaissance au ministre-président du gouvernement dans la huitaine.

Ont répondu oui:

M. Arens Josy, Mmes Bertieaux Françoise, Bonni Véronique, Brogniez Laetitia, MM. Brotchi Jacques, Collignon Christophe, Courard Philippe, Crucke Jean-Luc, Daele Matthieu, De Bock Emmanuel, Mme De Bue Valérie, M. De Wolf Vincent, Mme Defrang-Firket Virginie, MM. Denis Jean-Pierre, Dermagne Pierre-Yves, Desquesnes François, Destrebecq Olivier, Devillers François, Diallo Bea, Dister Christophe, Mme Dock Magali,

MM. Dodrimont Philippe, Doukeridis Christos, Drèze Benoit, du Bus de Warnaffe André, Dufrane Anthony, Dupont Jean-Marc, Mmes Durenne Véronique, El Yousfi Nadia, Emmery Isabelle, MM. Evrard Yves, Fassi-Fihri Hamza, Fourny Dimitri, Mmes Gahouchi Latifa, Galant Jacqueline, M. Gardier Charles, Mmes Gonzalez Moyano Virginie, Gérardon Déborah, MM. Hazée Stéphane, Henquet Laurent, Henry Philippe, Ikazban Jamal, Imane Hicham, Jeholet Pierre-Yves, Mme Kapompolé Joëlle, M. Knaepen Philippe, Mmes Lambelin Anne, Leal-Lopez Clotilde, M. Lecerf Patrick, Mme Lecomte Carine, MM. Lefebvre Bruno, Legasse Dimitri, Lenzini Mauro, Luperto Jean-Charles, Mme Maison Joëlle, MM. Mampaka Mankamba Bertin, Maroy Olivier, Martin Nicolas, Mmes Moinnet Isabelle, Morreale Christie, M. Mottard Maurice, Mme Moureaux Catherine, M. Mouyard Gilles, Mme Nicaise Marie-Françoise, M. Onkelinx Alain, Mmes Persoons Caroline, Potigny Patricia, Poulin Christine, MM. Prévot Patrick, Puget André-Pierre, Mmes Pécriaux Sophie, Ryckmans Hélène, Salvi Véronique, M. Sampaoli Vincent, Mmes Simonet Marie-Dominique, Stommen Isabelle, Targnion Muriel, Trachte Barbara, Trotta Graziana, M. Tzanetatos Nicolas, Mme Vandorpe Mathilde, MM. Wahl Jean-Paul, Warnier Ruddy, Mmes Waroux Véronique, Warzée-Caverenne Valérie, Zrihen Olga.

Vote n° 1

14 Projets de motion déposés respectivement par Mme Trachte et par Mmes Zrihen, Vandorpe et M. Denis, en conclusion de l'interpellation de Mme Trachte à la Ministre Schyns, sur «quel financement du Pacte d'excellence et notamment des bureaux de conseil consultés?», en commission de l'Éducation le mardi 17 mai 2016

14.1 Vote nominatif sur le projet de motion pure et simple

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur la motion pure et simple déposée par Mmes Zrihen, Vandorpe et M. Denis.

La parole est à Mme Trachte.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Nous avons reçu hier une série de réponses concernant le financement du Pacte d'excellence. Ces réponses suscitent de nouvelles questions auxquelles il est nécessaire de répondre pour apporter la transparence nécessaire.

Je pense notamment aux conditions dans lesquelles des sociétés de consultance interviennent, au prix qu'elles réclament et aux contreparties que la Fédération leur octroie pour certaines missions. Je pense à la question de la propriété intellectuelle des productions remises par ces sociétés dans le cadre de ce processus et au respect des règles sur les marchés publics puisque des contrats ont été conclus avec ces sociétés de consultance à titre gratuit ou à des prix inférieurs à ceux du marché.

Cette motion vise la clarté et la transparence sur ces différents éléments. Il s'agit d'une demande légitime de la part d'un parlementaire.

La majorité n'apprécie peut-être pas que cette demande prenne la forme d'une motion, ce dont nous aurons confirmation dans un instant et nous en prendrons acte. Il n'en reste pas moins que cette demande est légitime et qu'il conviendra de garantir que toute la clarté puisse être apportée aux parlementaires sur le financement de ce processus.

M. le président. – Je répète que nous votons sur la motion pure et simple déposée par Mmes Zrihen, Vandorpe et M. Denis.

Il est procédé au vote nominatif.

86 membres ont pris part au vote.

48 membres ont répondu oui.

38 membres ont répondu non.

En conséquence, la motion pure et simple est adoptée.

Ont répondu oui:

M. Arens Josy, Mme Bonni Véronique, MM. Collignon Christophe, Courard Philippe, Denis Jean-Pierre, Dermagne Pierre-Yves, Desquesnes François, Devillers François, Diallo Bea, Drèze Benoit, du Bus de Warnaffe André, Dufrane Anthony, Dupont Jean-Marc, Mmes El Yousfi Nadia, Emmery Isabelle, MM. Fassi-Fihri Hamza, Fourny Dimitri, Mmes Gahouchi Latifa, Gonzalez Moyano Virginie, Gérardon Déborah, MM. Ikazban Jamal, Imane Hicham, Mmes Kapompolé Joëlle, Lambelin Anne, Leal-Lopez Clotilde, MM. Lefebvre Bruno, Legasse Dimitri, Lenzini Mauro, Luperto Jean-Charles, Mampaka Mankamba Bertin, Martin Nicolas, Mmes Moinnet Isabelle, Morreale Christie, M. Mottard Maurice, Mme Moureaux Catherine, M. Onkelinx Alain, Mme Poulin Christine, M. Prévot Patrick, Mmes Pécriaux Sophie, Salvi Véronique, M. Sampaoli Vincent, Mmes Simonet Marie-Dominique, Stommen Isabelle, Targnion Muriel, Trotta Graziana, Vandorpe Mathilde, Waroux Véronique, Zrihen Olga.

Ont répondu non:

Mmes Bertieaux Françoise, Brogniez Laetitia, MM. Brotchi Jacques, Crucke Jean-Luc, Daele Matthieu, De Bock Emmanuel, Mme De Bue Valérie, M. De Wolf Vincent, Mme Defrang-Firket

Virginie, MM. Destrebecq Olivier, Dister Christophe, Mme Dock Magali, MM. Dodrimont Philippe, Doukeridis Christos, Mme Durenne Véronique, M. Evrard Yves, Mme Galant Jacqueline, MM. Gardier Charles, Hazée Stéphane, Henquet Laurent, Henry Philippe, Jeholet Pierre-Yves, Knaepen Philippe, Lecerf Patrick, Mmes Lecomte Carine, Maison Joëlle, MM. Maroy Olivier, Mouyard Gilles, Mmes Nicaise Marie-Françoise, Persoons Caroline, Potigny Patricia, M. Puget André-Pierre, Mmes Ryckmans Hélène, Trachte Barbara, MM. Tzanetatos Nicolas, Wahl Jean-Paul, Warnier Ruddy, Mme Warzée-Caverenne Valérie.

Vote n° 2

M. le président. – Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 16 h 35.*

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.

15 Annexe I: Questions écrites (Article 80 du règlement)

Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées :

- à M. le ministre-Président Demotte, par Mmes Waroux, Bertieaux, Potigny et Persoons, par MM. Desquesnes et De Bock;

- à Mme la ministre Greoli, par Mmes Targnion, Dock, De Bue, Durenne, Brogniez, Potigny et Gonzalez Moyano, par MM. Henquet, Destexhe et De Bock;

- à M. le ministre Marcourt, par Mmes De Bue, Targnion, Morreale, Moureaux, Moinnet et Zrihen, par MM. Martin, Lefebvre, Destrebecq, Maroy, Legasse et De Bock;

- à M. le ministre Madrane, par Mmes Targnion et Bonni, par MM. Mouyard, Crucke, Knaepen et De Bock;

- à Mme la ministre Schyns, par Mmes De Bue, Defrang-Firket, Targnion, Durenne et Moinnet, par MM. Henquet, Destrebecq, Lefebvre, Crucke et De Bock;

- à M. le ministre Flahaut, par MM. Henquet, Destrebecq et Knaepen;

- à Mme la ministre Simonis, par Mmes Brogniez, Moinnet et Potigny, par M. De Bock.

16 Annexe II : Cour constitutionnelle

Le Greffier de la Cour Constitutionnelle a notifié au Parlement :

-le recours en annulation du chapitre 11 et de

l'article 135, 18° du décret flamand du 18 décembre 2015 contenant diverses mesures d'accompagnement du budget 2016, introduit par l'ASBL « Association Belge des Consommateurs Test-Achats » ;

-l'arrêt du 28 avril 2016 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de la loi du 18 juillet 2013 portant assentiment au Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire ainsi qu'au procès-verbal de la signature dudit Traité, introduits par Michael Balter et autres et par l'ASBL « Ligue des Droits de l'Homme » et autres, et par lequel la Cour rejette également le recours en annulation de l'accord de coopération du 13 décembre 2013 entre l'Etat fédéral, les Communautés, les Régions et les Commissions communautaires relatif à la mise en œuvre de l'article 3, § 1er du même Traité introduit par Michael Balter et autres, et par lequel la Cour rejette encore le recours en annulation du décret flamand du 21 mars 2014 portant assentiment à l'accord de coopération précité du 13 décembre 2013, introduit par Michael Balter et autres ;

-l'arrêt du 28 avril 2016 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 68 de la loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail et l'article 108 du Code judiciaire ne violent pas les articles 10, 11 et 23 alinéa 3, 2° de la Constitution, combinés ou non avec l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme ;

-l'arrêt du 28 avril 2016 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 22sexies de la loi du 17 juillet 1963 relative à la sécurité sociale d'outre-mer, combiné avec l'article 239, § 3, alinéa 2 de la loi du 20 juillet 2006 viole les articles 10 et 11 de la Constitution ;

-l'arrêt du 28 avril 2016 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 1er de la loi du 12 janvier 1993 concernant un droit d'action en matière de protection de l'environnement, lu en combinaison avec l'article 194 du décret communal flamand du 15 juillet 2005 viole les articles 10 et 11 de la Constitution, lus en combinaison avec le principe général des droits de la défense, dans l'interprétation selon laquelle la commune, représentée par son Collège des bourgmestre et échevins peut participer à l'instance introduite par un habitant sur la base de l'article 194 dudit décret mais uniquement pour soutenir la demande de l'habitant ;

-l'arrêt du 28 avril 2016 par lequel la Cour annule les articles 40, 43, 45 à 48 et 78 du décret de la Région flamande du 9 mai 2014 modifiant la réglementation relative à la nature et aux forêts ;

-l'arrêt du 28 avril 2016 par lequel la Cour dit pour droit que l'article L4211-3, § 5, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, inséré par l'article 22 du décret de la Région wallonne du 19 décembre 2012 contenant le budget général des recettes de la Région wallonne pour

l'année budgétaire 2013, ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution en ce qu'il impose aux seules communes ayant fait le choix du recours au vote automatisé pour les élections communales et provinciales le paiement des frais liées à ce système ;

-l'arrêt du 28 avril 2016 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 127 du décret de la Communauté flamande du 13 juillet 1994 relatif aux instituts supérieurs en Communauté flamande ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution ;

-l'arrêt du 28 avril 2016 par lequel la Cour rejette le recours en annulation des articles 27 et 28, 5°, du décret de la Région wallonne du 11 avril 2014 modifiant le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, introduit par l'ASBL « EDORA – Fédération de l'Energie d'Origine Renouvelable et Alternative »